CATHERINE BAYART
COMMISSAIRE AUX COMPTES

P.A.G.E.
(Prévenir, Accompagner, Guider, Eduquer)
Association Loi 1901
81 Bis Rue Emile Zola
62440 HARNES
N° Siret : 509 023 974 00017

Rapport du Commissaire Aux Comptes
Sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

Catherine BAYART
Commissaire aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France
17 avenue Jean Lebas 59100 Roubaix
Siret 448 146 233 00037

Catherine BAYART
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrite sur liste nationale des Commissaires aux Comptes
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

P.A.G.E.
Association Loi 1901
81 Bis Rue Emile Zola
62440 HARNES
N° Siret : 509 023 974 00017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association P.A.G.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association PAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Catherine BAYART
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Catherine BAYART
Commissaire aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France
17 avenue Jean Lebas 59100 Roubaix
Siret 448 146 233 00037

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a créé depuis mars 2020 des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent encore à ce jour de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Catherine BAYART
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Catherine BAYART
Commissaire aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France
17 avenue Jean Lebas 59100 Roubaix
Siret 448 146 233 00037

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

Catherine BAYART
Commissaire aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France
17 avenue Jean Lebas 59100 Roubaix
Siret 448 146 233 00037

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix
Le 16 Juin 2022

Catherine BAYART
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes
Catherine BAYART

Catherine BAYART
Commissaire aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France
17 avenue Jean Lebas 59100 Roubaix
Siret 448 146 233 00037

Bilan actif

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 779	12 309	1 470	2 992
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**13 779**	**12 309**	**1 470**	**2 992**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 995		1 995	
Autres	184 013		184 013	117 648
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	22 210		22 210	46 467
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**208 218**		**208 218**	**164 115**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	605		605	30
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**605**		**605**	**30**
TOTAL GENERAL	**222 602**	**12 309**	**210 292**	**167 137**

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	300	300
Ecarts de réévaluation		
Réserves	109 244	87 525
Résultat de l'exercice	**48 021**	**21 719**
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**157 565**	**109 544**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	15 000	15 000
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	623	1 019
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**173 188**	**125 563**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	8 763	11 732
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 403	5 954
Autres	22 939	21 243
TOTAL DETTES	**37 104**	**38 929**
Produits constatés d'avance		**2 645**
TOTAL GENERAL	**210 292**	**167 137**

(1) Dont à plus d'un an (a)	5 715	
Dont à moins d'un an (a)	31 389	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	6 465	234
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	335 637	272 849
Cotisations		
Autres produits	3 635	1 699
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**345 737**	**274 782**
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	70 663	57 175
Impôts, taxes et versements assimilés	1 186	972
Rémunérations du personnel	180 954	152 665
Charges sociales	44 695	37 562
Dotations aux amortissements	1 523	1 703
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**299 021**	**250 077**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**46 716**	**24 705**
PRODUITS FINANCIERS	**189**	**280**
CHARGES FINANCIERES	**204**	**231**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 684**	**566**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**364**	**3 600**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	**48 021**	**21 719**

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

Catherine BAYART
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'association : P.A.G.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 210 292 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 48 021 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/05/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

• description de l'objet social de l'entité ;

L'Association PAGE a pour objet l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.
Elle développe et met en œuvre des actions d'insertion, d'accompagnement social ou vers l'emploi et d'une manière générale dans tous les domaines qui peuvent contribuer à lutter contre les exclusions.
Elle réalise des actions en direction de tous types de public en difficulté (jeunes, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, salariés).
Elle participe à des actions développées par d'autres partenaires et peut prendre des participations dans leurs initiatives.

• description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées ;

Accompagnement social (levée des freins à l'emploi) d'allocataires du RSA dans le cadre d'entretiens individuels et/ou d'ateliers collectifs :

- Convention RSA signée avec le CD62
- Conventions 6.2 et 6.1 signées avec le CD59
- Convention ISIP Mobilisation Sociale signée avec le CD62 et le FSE

Accompagnement professionnel (définition et validation de projet, médiation emploi) d'allocataires du RSA et demandeurs d'emploi dans le cadre d'entretiens individuels et/ou d'ateliers collectifs

- Convention PLIE signée avec le PLIE Lens-Liévin/CD62 et le FSE
- Convention ISIP Mobilisation Professionnelle signée avec le CD62 et le FSE
- Conventions 3.1 et 1.3 signées avec le CD59
- Convention PLIE en cours de signature avec le PLIE SEM et le FSE (pour 2021)

Prestations de service sur une thématique spécifique (zéro déchet, bien-être...) auprès de services publiques, centres sociaux, bailleurs...

- Convention avec le bailleur SIA (2020)

PAGE s'implique dans l'ensemble des actions des partenaires pour faciliter le retour à l'emploi de de ses participants.

En 2021, l'Association a accompagné 1 632 personnes sur les deux départements. Sur ces 1 632 personnes suivies, 178 sont retournées à l'emploi ou entrées en formation.

• description des moyens mis en œuvre

En 2021, sept salariés sont à disposition du public pour les accompagner dans leurs démarches d'insertion. Les accompagnements ont lieu soit dans le cadre d'entretiens individuels renforcés (levée des freins, accompagnement sur le projet professionnel...) soit dans le cadre de séances collectives thématiques avec d'autres participants. Nous faisons appels à des partenaires experts dans certains domaines pour renforcer les compétences de l'équipe et augmenter la plus-value des accompagnements fournis.

Règles et méthodes comptables

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été établis conformément aux dispositions du réglement ANC N° 2014-03 du Plan comptable général et conformément aux prescriptions du réglement ANC N° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier réglement, obligatoire à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2020 est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 1 à 5 ans
* Matériel informatique : 1 à 3 ans
* Mobilier : 1 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.
Au cas présent, la crise sanitaire a eu un impact limité sur le résultat de l'association, les financeurs ayant maintenu leurs subventions.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 047			5 047
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 732			8 732
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**13 779**			**13 779**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**13 779**			**13 779**

Catherine BAYART
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 669	73		4 742
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 118	1 449		7 567
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**10 786**	**1 523**		**12 309**
ACTIF IMMOBILISE	**10 786**	**1 523**		**12 309**

Catherine BAYART
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 186 613 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 995	1 995	
Autres	184 013	184 013	
Charges constatées d'avance	605	605	
Total	**186 613**	**186 613**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	20
CG RSA A RECEVOIR	52 512
PLIE A RECEVOIR	46 594
ISIP	67 885
RSA NORD 6.1	7 560
RSA NORD 6.2	1 500
RAPP NORD 3.1	1 600
MEDIATION NORD 1.3	3 872
PLIE SEM	1 496
Total	**183 040**

Notes sur le bilan

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	300				300
Fonds propres avec droit de reprise	15 000				15 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves	87 525	21 719			109 244
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	21 719	-21 719	48 021		48 021
Situation nette	**124 544**		**48 021**		**172 565**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1 019			396	623
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**125 563**		**48 021**	**396**	**173 188**

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 37 104 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	8 751	3 036	5 715	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	11	11		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 403	5 403		
Dettes fiscales et sociales	22 939	22 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**37 104**	**31 389**	**5 715**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 2 980
(**) Dont envers les associés

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	3 600
Intérêts courus	11
Dettes provis. pr congés à payer	7 554
Primes de bilan CAP	6 861
Charges sociales s/congés à payer	2 090
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	797
Charges sociales sur primes prov.	1 715
Total	**22 628**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	605		
Total	**605**		

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	19	
Subventions d'investissement virées au résultat		396
TOTAL	**19**	**396**

Autres informations

Catherine BAYART COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Il n'a pas été constitué ni calculé de provisions pour les indmenités de fin de carrière du personnel salarié de l'association compte tenu de la jeunesse de l'association et de la faible ancienneté de son personnel.